

# « Le harcèlement scolaire a détruit notre famille »

Une proposition de loi sur le harcèlement scolaire a été examinée hier à l'Assemblée. Le fils d'une habitante de la Côte fleurie a subi de tels agissements il y a 27 ans. Un sujet tabou dans la famille.

## Témoignage

En 1994, un dimanche, alors que l'on fait notre promenade dominicale, mon fils Thomas, avec qui j'avais une relation sans tabou, une belle connivence, me dit : « Ils veulent me faire du mal ». J'entends, j'écoute, et le lundi je reprends le travail, mes activités. Thomas commence alors à fuguer. J'ai décidé de me rapprocher du principal, je lui explique la situation. On ne m'a pas entendu. Les choses en sont restées là jusqu'à ce qu'un ami me signale que mon fils a été retrouvé prostré dans les toilettes du collège. Et il me dit : « Il faut le changer très très vite d'établissement. »

Le grand-père écrit à l'inspection d'académie. Rien n'y fera. Le samedi matin, le chef d'établissement réunit la classe de Thomas au gymnase et demande aux deux harceleurs de serrer la main de Thomas, en disant : « On ne t'embêtera plus. » Thomas a été humilié. On était resté sur *La Guerre des boutons*, on commençait seulement à parler de harcèlement... Pour tous, la mère d'un des harceleurs, l'Association des parents d'élèves, l'Éducation nationale, j'exagèrai.

« Je me suis longtemps sentie coupable »

On est le 10 décembre 1994, je porte plainte à la gendarmerie d'Houlgate. Le 12 janvier 1995, la plainte est classée sans suite, et l'un des deux jeunes incriminés par mon fils est cependant sanctionné. Comment ? On ne saura jamais. J'ai été très en colère contre les institutions, je me suis longtemps sentie coupable aussi...

En janvier 1995, il est accueilli dans un autre collège, et est très bien entouré. Mon fils m'a dit alors : « Tu vois, maman, c'est moi qui suis puni. » Il poursuit sa scolarité au ly-

cée où il retrouvera ses harceleurs du collège... Il échoue au bac et redouble *via* le Cned (Centre national d'enseignement à distance).

Il a fait des études, réussi sa vie amoureuse et est aujourd'hui père de famille. Mais ce harcèlement a bousillé notre famille. Pour aider Thomas, j'ai délaissé son frère qui a développé une phobie scolaire.

J'aime mon fils, j'aime mes fils, mais eux se parlent peu et mes relations avec mon fils aîné sont encore très fragiles. Il m'aura fallu cinq ans de procédure pour être autorisée à voir mes petits-enfants.

Cette proposition de loi (1) est donc un véritable espoir de voir ces violences prises en compte. Mais deux choses m'interpellent : on souhaite davantage d'écoute, davantage de psychologues, de personnels sociaux, et pourtant, ils sont de moins en moins nombreux dans les établissements scolaires. Je voudrais aussi que soient pris en compte, non seulement, les victimes et les coupables, mais également leur famille.

Je suis persuadée qu'on ne devient pas harceleur ou on ne subit pas de harcèlement sans que la famille y ait sa part de responsabilités.

(1) Erwan Balanant, député MoDem du Finistère, est l'auteur d'une proposition de loi destinée à combattre le harcèlement scolaire sous toutes ses formes. Et à y mettre fin. Celle-ci a été examinée à l'Assemblée nationale, mercredi 1<sup>er</sup> décembre 2021.

Propos recueillis par Corinne PRINTEMPS.